



**Pour citer cet article :**

Maurice Couturier,  
" Introduction ",  
Cycnos, Volume 9,  
mis en ligne le 10 juin 2008.  
URL : <http://revel.unice.fr/cycnos/index.html?id=1172>

[Voir l'article en ligne](#)

---

**AVERTISSEMENT**

*Les publications du site REVEL sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.*

**Conditions d'utilisation - respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle**

*L'accès aux références bibliographiques et au texte intégral, aux outils de recherche ou au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs.*

*Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement et notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site Revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés sur les postes des utilisateurs ou imprimés par leur soin.*

*L'université de Nice-Sophia Antipolis est l'éditeur du portail REVEL@Nice et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site.*

*L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe Revel.*

## Introduction

Maurice Couturier

Université de Nice-Sophia Antipolis

La lutte contre les différentes formes de censure et pour la liberté d'expression ne date évidemment pas d'aujourd'hui. Les grandes crises politiques et religieuses ou l'invention de nouveaux médias en ont chaque fois réactualisé la nécessité. C'est ainsi qu'à l'époque de la guerre civile anglaise, crise précédée par la réforme et l'essor de l'imprimerie, Milton se lançait dans un combat pour la liberté de la presse et de l'édition en publiant son *Areopagitica : A Speech for the Liberty of Unlicens'd Printing* (1644), considérant déjà que la première liberté était "the liberty to know, to utter, and to argue freely according to conscience..." Il faudra attendre cent cinquante ans pour que ce principe soit inscrit pour la première fois dans un texte constitutionnel, le "Bill of Rights" américain promulgué en 1791 dont voici le premier article : "Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof ; or abridging the freedom of speech, or of the press, or the right of the people peaceably to assemble, and to petition the Government for a redress of grievances." Acte courageux mais nécessaire pour cette jeune république qui venait de se soustraire à la loi de l'Angleterre.

Ce premier amendement à la constitution a fait couler beaucoup d'encre et a été invoqué de multiples fois en deux siècles par des citoyens, des hommes politiques, des organes de presse, des éditeurs, ou des artistes. Ce texte, qui constituait une immense avancée par rapport aux réglementations existant alors en Europe, n'a certes pas toujours été appliqué avec une totale rigueur : la liberté de la presse a maintes fois été limitée, pendant les guerres notamment, la liberté d'opinion a parfois été mise à mal dans des affaires touchant à la religion, et la liberté d'édition a été considérablement réduite par le très célèbre Comstock Act de 1873 qui donnait au Postmaster General un pouvoir de censure exorbitant. Pourtant, on peut dire que, jusqu'au début de ce siècle, l'Amérique a globalement fait honneur aux principes que les auteurs du "Bill of Rights" avaient édictés. Les violations les plus criantes de ces principes sont apparues surtout depuis qu'elle est devenue une grande puissance mondiale et a commencé à assumer un rôle hégémonique dans le monde. La France avait fait la même expérience sous Louis XIV et Louis XV et l'Angleterre pendant la période victorienne, époques où elles avaient assumé à tour de rôle cette position hégémonique, la censure ayant toujours été bien sûr un instrument de pouvoir.

Deux facteurs principaux semblent avoir encouragé le développement de la censure aux Etats-Unis, depuis les années vingt notamment : d'une part la montée en puissance d'un état fondé sur une idéologie radicalement opposée au libéralisme américain, l'U.R.S.S., et d'autre part le développement de nombreux médias, le cinéma, la radio, la télévision, sans compter l'essor inouï des grands appareils de presse. Le premier de ces facteurs allait déclencher le McCarthysme, une chasse aux sorcières dont les mécanismes ont été brillamment mis à nu dans deux œuvres littéraires célèbres, *The Crucible* d'Arthur Miller et *The Public Burning* de Robert Coover. Le second facteur, la révolution médiatique, eut un effet beaucoup plus progressif et diffus : il engendra une crainte collective vis-à-vis des pulsions sexuelles lesquelles s'affichaient soudain au grand jour devant des millions de personnes. Paradoxalement, cette révolution médiatique conduisit l'Amérique à instituer (réinstituer) une censure puritaine étroite. Il s'agissait dans certains cas d'une forme sophistiquée d'autocensure, comme lorsque l'industrie du cinéma mettait en place son célèbre "Production Code" afin d'empêcher les groupes de pression, comme la "Legion of Decency" d'exercer, de l'extérieur, une censure sur le cinéma.

Depuis les années cinquante, on a assisté à un double phénomène : d'une part à la disparition quasi totale de la censure de l'édition au niveau fédéral et d'autre part à un retour lent et

insidieux de la censure la plus puritaine au niveau des états. A travers une série de décisions, dont la dernière date de 1966 et porte sur *Fanny Hill*, la Cour Suprême accorda une liberté quasi totale à l'édition d'œuvres littéraires osées, confirmant ainsi la célèbre décision prise en 1933 par le Juge Woolsey à propos de *Ulysses*.

Cette libéralisation, qui correspondit à l'administration Kennedy et Johnson, inquiéta vivement la "moral majority" dont Nixon se fit très vite le porte-parole. Après son élection, il fit campagne contre le laxisme ambiant et nomma à la Cour Suprême des juges plus répressifs. En 1973, la Cour Suprême décida qu'en matière de censure les états étaient désormais souverains et qu'il leur appartenait de définir leurs codes propres. Cette décision enlevait virtuellement au citoyen américain la possibilité de recourir à la Cour Suprême en matière de censure et permettait à chaque communauté d'édicter ses propres principes. Depuis, la censure s'est répandue comme une traînée de poudre, d'abord dans les écoles et les lycées pour faire interdire certaines œuvres (comme *Romeo and Juliet* ou *Huckleberry Finn*), puis dans les universités où le principe de la "political correctness" ne cesse de faire des ravages. La presse américaine et anglaise s'est fait l'écho à maintes reprises l'an dernier de cette nouvelle forme de censure imposée par la base<sup>1</sup>.

Cette enquête sur la censure en littérature porte sur les trois genres suivants : le roman, le théâtre et l'autobiographie. La partie consacrée au roman commence par un rappel historique sur la période d'après 1957 pendant laquelle l'édition s'est libérée totalement du carcan de la censure institutionnelle mais s'est trouvée soumise à une censure plus larvée. Les deux articles suivants, écrits par Noëlle Batt et René Alladaye, examinent les démêlés qu'ont eus avec la censure *Lolita* de Nabokov et les romans de Burroughs. Bénédicte Chorier étudie enfin le dernier roman de Robert Steiner où la pornographie se fait autobiographie. La partie consacrée au théâtre réunit trois articles : celui de S. E. Wilmer sur les rapports entre censure et idéologie chez Eugene O'Neill, celui de Georges-Michel Sarotte sur la "Censure et l'autocensure dans l'œuvre de William Inge", et enfin celui de Lilian Kerjean sur le cas Lenny Bruce. Dans la troisième partie, Hester Henderson se penche sur le problème de la censure et de l'autocensure dans les récits de voyage, et Claudine Raynaud sur l'effet des contraintes éditoriales lors de la publication de l'autobiographie de Zona Neal Hurston.

Le numéro 52 (mai 1992) de la *Revue Française d'Etudes Américaines* constitue l'autre volet de cette enquête sur la censure aux Etats-Unis ; les articles qu'il réunit portent sur la censure et le 1er amendement, la censure et les médias, la censure et le cinéma, enfin la censure sur les campus au nom de la "political correctness".

---

<sup>1</sup> *Newsweek*, "Thought Police" (14 janvier), *Time*, "Upside Down in the Groves of Academe" (1er avril), *Sunday Times*, "Campus Newspeak" (16 juin), *Observer*, "All Present and Incorrect" (15 décembre).